

REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN 12 h 00 de NORMANDIE

MC PIERREFITTE

RÈGLEMENT 2025

Une endurance tout terrain est une activité en terrain varié qui a lieu sur circuit fermé présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des obstacles et qui a pour but de mettre en valeur l'endurance des pilotes, ainsi que la résistance des machines (définition de la discipline Endurance des Règles Techniques et de Sécurité F.F.M).

Toute personne qui organise ou prend part à une endurance est censée connaître le présent règlement. Aucune close du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement ainsi qu'aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline endurance tout terrain. Pour tous les manquements ou précisions se reporter au règlement de la Coupe de France d'endurance de l'année en cours ou aux R.T.S.

1. Engagement :

-Les engagements sont ouverts sur le site Facebook et le site du club <https://mc-pierrefitte.e-monsite.com/>

-Les 3 pilotes doivent s'engager à l'épreuve via le formulaire

-la fin des inscriptions se fera jusqu'au 31 mai 2026 minuit.

Montant des engagements par équipage : 450 € location du transpondeur incluse.

Le nom de votre Equipage

Le nom et prénom team manager, adresse mail et numéro de téléphone

Le paiement total de l'engagement

Le team manager est responsable de son équipe et de son entourage. Une caution de 300 euros est demandée à chaque équipage, cette caution sera récupérée au contrôle administratif après l'épreuve.

Il sera distribué 4 bracelets (pilotes et team manager) 1 bracelet mécanicien et 1 bracelet panneautage

2 Contrôles administratifs

Le contrôle administratif aura lieu le Vendredi 3 juillet 2026 de 10h00 à 19h00.

Les 3 pilotes et le team Manager doivent s'y présenter munis de :

1 La licence de l'année en cours.

Rappel : la délivrance d'une licence "une manifestation" est subordonnée à la présentation d'un certificat médical, mentionnant la non contre-indication à la pratique du sport motocyclisme, de moins d'un an au jour de l'épreuve. La licence "une manifestation" doit être prise obligatoirement sur le site de la FFM et validée par la FFM.

Aucune licence “une manifestation” ne sera prise en considération la veille ou le jour de l’épreuve si elle n’est pas validée par la FFM.

Tout pilote n’ayant pas satisfait à ces obligations administratives se verra refuser le départ. A l’issue du contrôle administratif un bracelet sera fixé par l’organisateur au poignet des pilotes et du team Manager. Ainsi que les 2 bracelets pour le mécanicien et le panneautage.

Un transpondeur sera remis à chaque équipage.

Dès la fin de course, l’équipage ramènera son transpondeur dans l’état dans lequel il l’a reçu.

Toute dégradation ou perte sera facturée

3. Contrôles techniques

Le contrôle techniques aura lieu le Vendredi 3 juillet 2026 de 10h00 à 19h00.

Les pilotes doivent présenter :

Leur moto équipée du transpondeur

Leur casque homologué

Dorsale homologué

Le niveau sonore est limité à 109 dB suivant la méthode 2m/max. La moto doit être munie obligatoirement de trois plaques sur lesquelles seront collés les numéros de dimensions réglementaires. Les pilotes sont seuls responsables de-là lisibilité de leurs numéros.

La moto ne doit pas comporter de parties saillantes susceptibles de blesser par coupure, perforation ou poinçonnement (leviers, tige de frein arrière : 20 mm maxi et muni d’une protection, embout de pot d’échappement ...)

La barre de guidon (ou les pontets de guidon en l’absence de barre) doit être munie d’une mousse de protection.

Le pignon de sortie de boîte et la chaîne doivent être protégés.

La béquille doit être démontée

A l’issue du contrôle technique le cadre est marqué par une touche de peinture ou plombé.

Les pilotes sont tenus d’enlever les marques précédentes.

Le casque doit être d’un modèle homologué (les mentonnières amovibles sont interdites). Il doit être en bon état et propre (absence de fissures apparentes, garnissage intérieur et système de fixation non détérioré).

Tout pilote dont la machine ou l’équipement ne satisferait pas à ces obligations techniques et de sécurité se verra refuser le départ.

Le port de la protection dorsale et pectorale homologuée est obligatoire

4 Parcours

D’une largeur minimum de 6 mètres dans la majeure partie du parcours, il ne doit pas comporter d’obstacles infranchissables par les pilotes les moins expérimentés admis à participer.

5 Essais

Les essais chronométrés sont ouverts aux machines ayant été acceptées au contrôle technique

Le Vendredi 3 Juillet 2026 de 17h00 à 18h00.

Chaque pilote de l'équipage ainsi que les pilotes solos doivent pouvoir faire au minimum 1 tour de circuit dans les temps impartis par la direction de course. Dans le cas contraire, il pourra partir de la dernière position.

Le tour de reconnaissance sera effectué derrière des marshals et/ou un quad de sécurité qu'il sera interdit de dépasser.

6 Départ

Samedi 4 juillet 8h00 à 20h00

Les pilotes qui se présentes après 7h30 partiront de la voie des stands

Les pilotes doivent se présenter sur la ligne 10 minutes avant l'heure du départ.

Les motos seront disposées moteur arrêté en épi d'un côté de la piste dans l'ordre croissant des numéros, les pilotes se positionnant de l'autre côté. Les pilotes devront avoir un genou à terre.

Les pilotes arrivant moins de cinq minutes avant l'heure de départ partiront en fin de ligne.

Le départ est donné au baisser du drapeau national et du coup de fusil

Le démarrage à la poussette n'est autorisé qu'après le signal du directeur de course (drapeau vert).

7 Course

Les trois motos d'un équipage ne peuvent rouler simultanément. La moto en course doit être équipée du transpondeur.

Le drapeau à damier est abaissé au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée, à l'issue du temps de course.

Pour être classés, les équipages devront avoir effectué au moins la moitié (50%) des tours du premier équipage scratch et avoir franchi la ligne d'arrivée (drapeau à damiers) dans les 20 minutes suivant l'arrivée du premier.

8 Ravitaillement, réparations

Le ravitaillement et les réparations principales ne sont autorisés que dans les stands. **Le changement de lunettes et de gants ne pourra s'effectuer que dans les stands.**

Ils devront être effectués à l'arrêt.

La soudure est interdite dans les stands.

Seules des réparations de fortune (bougies, chaîne...) sont autorisées sur le bord de la piste.

Aucun carburant ne peut être transporté à pied par le pilote ou sur sa moto autrement que dans le réservoir.

En cas de panne sur le circuit le pilote pourra retourner à son stand à pied sans sa machine, une pénalité de 1 tour sera appliquée, si le pilote décide de pousser sa moto jusqu'à son stand sans suivre le tracé de la piste une pénalité de 1 tour sera appliquée.

Il est interdit aux pilotes et aux accompagnateurs de fumer dans les stands de ravitaillement sous peine d'exclusion de l'équipage.

Chaque stand de ravitaillement devra obligatoirement être muni d'un extincteur (en cours de validité) de 6 kg minimum à poudre polyvalente A/B/C/

9 Règlement environnemental

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental dont les dimensions minimales sont de 160x100 cm. Il devra être en matière absorbante (capacité d'absorption 1 litre minimum) et ne laisser passer aucun liquide. Il faut :

- Prévoir dans le parc assistance des points de dépôts des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquide de refroidissement de freins, etc.
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes les dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parking), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.
- Le règlement particulier devra préciser que chaque pilote s'engage à respecter les règles techniques, sportives et environnementales de l'épreuve.
- Les programmes ou tout support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tels que « des poubelles sont à votre disposition, utilisez-les ou ne piétinez pas les cultures etc.
- Les écrans jetables (Tear Off) sont interdits.

10 Parc fermé en fin d'épreuve

Les motos des cinq premiers équipages classés seront placées en parc fermé.

11 Classement de l'épreuve

L'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours sera déclaré vainqueur du classement Scratch

Remise des Prix :21h00

1^{er} Scratch Prime de 1500 euros

2^{eme} Scratch Prime de 1000 euros

3^{eme} Scratch Prime de 500 euros

12 Réclamations

Elles devront être déposées par écrit auprès du Directeur de course dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats, le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €, celle-ci sera restituée si la réclamation est fondée.

Lorsque la réclamation entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution supplémentaire de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

13 SANCTIONS EPREUVE

RECAPITULATIF DES SANCTIONS

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Machine non conforme :

Avant l'épreuve : Refusée au départ

Pendant l'épreuve, refus de remise en état 1^{er} avertissement : 1 tour

2^{ème} avertissement : disqualification

Utilisation pendant la course d'une moto n'ayant pas été présentée au contrôle technique :

Disqualification

PARC FERME

Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motocycle

Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

PISTE

Couper volontairement le circuit balisé Sanction prévue par le Code Sportif National
pouvant aller jusqu'à la disqualification

Ne pas reprendre la piste à l'endroit où l'on est sorti :1 tour

Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands Disqualification

Rouler simultanément avec les deux motos d'un même équipage Disqualification

DEPART

Machine mise en route par une personne autre que le pilote :1 tour

Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course :1 tour

STANDS

Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération

1ère infraction : avertissement

2ème infraction : 1 tour

3ème infraction : disqualification

Retour au stand du pilote à pied sans sa machine :1 tour

Retour au stand du pilote en poussant sa machine sans suivre le tracé de la piste :1 tour

Fumer ou souder dans les stands (pilote ou assistance) Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

ASSISTANCE DANS LES STANDS

Assistance contraire au règlement : 1ère infraction : 1 minute

2ème infraction : 1 tour

RAVITAILLEMENT

En dehors de son stand (couloir de décélération, d'accès aux stands ou de panneautage, autre stand que celui du pilote concerné etc...)

1ère infraction : 1 tour

2ème infraction : disqualification

Moteur en marche Disqualification

En dehors de la zone de ravitaillement, transport de carburant à pied par un pilote ou son assistance ou transport de carburant par un pilote sur sa moto hors réservoir

Disqualification

REPARATIONS

Contraire au règlement 1ère infraction : 1 tour

2ème infraction : sanction prévue par le Code

Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

REGLES ENVIRONNEMENTALES et de SÉCURITÉ

Non utilisation du tapis environnemental 1 tour

Non-respect ou mise en danger des organisateurs ou des commissaires Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Absence d'extincteur (en cours de validité) dans le stand de ravitaillement Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Consommation d'alcool pendant l'épreuve Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

RAPPEL : Les Team Manager sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs et doivent assurer la garde de leur moto dans le parc coureur.

14 : Météo/Intempéries :

-En cas de conditions météo difficiles, la direction de Course pourra écourter l'épreuve avant le départ, voire pendant la course.

-En cas de Poussière sur le circuit que se trouve parallèlement aux stands, un arrosage peut être effectués via un tracteur et une citerne. Cela sera signalé pas des commissaires et un véhicule avec drapeau qui sera derrière le tracteur.

15 : Règles Sanitaire/Pandémies :

-L'organisateur appliquera les règles gouvernementales en vigueur, le jour de l'épreuve.

